



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1225

Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse des Célestins - Théâtre de Lyon
au profit de l'Institut Lumière à l'occasion du festival Lumière 2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1225 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DES CELESTINS - THEATRE DE LYON AU PROFIT DE L'INSTITUT LUMIERE A L'OCCASION DU FESTIVAL LUMIERE 2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Institut Lumière organise une Masterclass Conversation avec la cinéaste Jane Campion Prix Lumière 2021, dans le cadre de la 12^{ème} édition du Festival Lumière.

La cinéaste néo-zélandaise Jane Campion reçoit cette année le Prix Lumière 2021 dans la ville natale du Cinématographe Lumière, Lyon. La Ville de Lyon participe donc au rayonnement mondial de l'histoire du cinéma en accueillant en ses lieux la réalisatrice, Jane Campion.

L'association a sollicité la Ville de Lyon afin d'organiser cette Masterclass le vendredi 15 octobre 2021, aux Célestins, Théâtre de Lyon.

Il est convenu de mettre à disposition de l'association la Salle à l'italienne du théâtre.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à exceptionnelle, la gratuité de la Salle à l'Italienne conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition est de 4 500,00 € HT, soit 5 400,00 € TTC (TVA : 20 %).

Au vu du Protocole sanitaire de la Ville de Lyon pour les manifestations en intérieur dans les salles municipales, et du décret du 15 janvier 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, ainsi que la loi 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, l'Institut Lumière prendra en charge les frais liés à l'exploitation des lieux qui feront l'objet d'un devis au préalable (nettoyage et désinfection de la salle, des sanitaires et autres zones de contact).

La convention, jointe au rapport, formalise cette mise à disposition, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La gratuité partielle de la mise à disposition des espaces de la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon à l'Institut Lumière pour le 15 octobre 2021 est approuvée.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et l'Institut Lumière, concernant cette mise à disposition est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Les dépenses et les recettes correspondantes seront prélevées et imputées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2021, opération SALLES, nature 70323.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET